

Le blaireau (*Meles meles*): situation actuelle observée et recherche de partenariat(s) en vue de lancer un large recensement

J.-Cl. VAN DER AUWERA & D.-E. RYELANDT

Historique

Gazage

Entre 1967 et 1982, pour lutter contre la rage, on a conduit 13 campagnes de gazage des terriers au sud du sillon Sambre et Meuse. Jusqu'en 1973, elles visaient les renards et les blaireaux puis exclusivement le renard. Cette méthode n'a pas enrayeré la maladie mais les principales victimes ont été les blaireaux qui ont failli disparaître de Wallonie. Par la suite, sur la demande insistante des sociétés de protection, des campagnes pilotes de vaccination ont été entreprises par les chercheurs à partir de 1986. Aujourd'hui, la rage est éradiquée et les résultats de la vaccination sont incontestables.

Déterrage

Le blaireau avait sa place dans la Région bruxelloise jusqu'il n'y a pas si longtemps encore. Il a malheureusement été persécuté et éliminé par les "clubs de déterreurs" qui en avaient fait leur "sport" de week-end jusque dans les années 50! Finalement, en 1958, le club brabançon Royal Fox Terrier Club est arrivé à la conclusion que tous les terriers de la province étaient vides (note: il reste une douzaine d'animaux dans la région de Nivelles, voir plus loin).

Collets et piégeage

Les blaireaux sont encore victimes des préjugés qui s'exercent à l'encontre des carnivores et ont depuis longtemps été victime de piégeage et d'empoisonnement, ceci en dépit des lois qui protègent l'espèce et interdisent les pièges non-sélectifs.

Disparition de l'habitat et trafic automobile

Les changements dans les pratiques agricoles (remembrement, disparition des haies et chemins creux, etc.) ainsi que l'augmentation du trafic automobile sont généralement invoqués pour expliquer la fatalité de la disparition de l'espèce de nombreuses régions.

Situation actuelle

S'il n'est pas menacé actuellement à l'est de la Meuse,

ailleurs en Région wallonne la distribution géographique de l'espèce s'est considérablement réduite durant les dernières décennies. Le piégeage et les destructions de terriers ont toujours cours malgré le statut de protection dont il bénéficie. La répression des actes illégaux et la protection active ne sont que peu ou pas pratiquées en Région wallonne. La méconnaissance de la part du public et des planificateurs de l'espace public a permis de laisser la situation se dégrader progressivement.

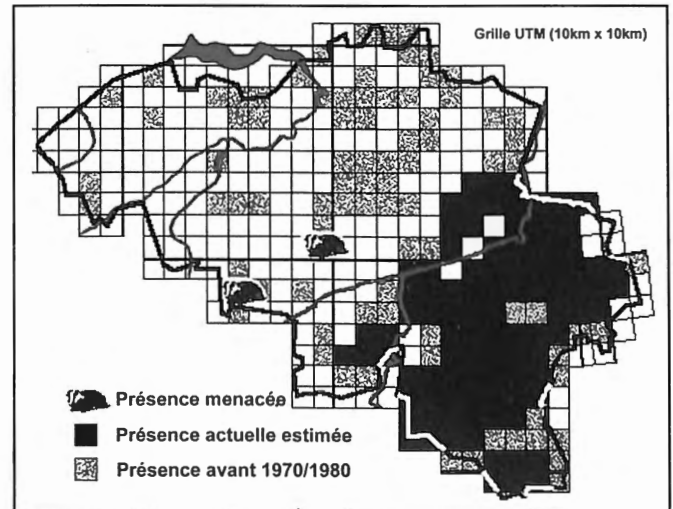


Fig. 1 — Distribution actuelle estimée du blaireau (Sources: Service de la Conservation de la Nature et des Espaces verts du Ministère de la Région wallonne (1994); De das in Vlaanderen, Dirk CRIEL (1997); Complément 2002: le GT Blaireaux, AVES).

Notes: (1) la représentation sur la grille UTM en carrés de 10 km x 10 km conduit à une sur-représentation de la présence de l'espèce dans notre pays. Un territoire de clan familial étant d'environ 1 km², cette représentation ne rend pas compte du morcellement des territoires qui sont parfois fort éloignés. Il n'est donc pas certain que ces populations éloignées soient en contact. Ainsi, certains noyaux de populations sont résiduels et ont un avenir précaire; (2) La présence de 2 blaireaux à Honnelles (Quiévrain) après au moins 7 ans d'absence totale, résulte d'une réimplantation en décembre 2001 par le GT Blaireau.

En Ardenne, l'évolution du statut de la population de blaireaux sur une décennie (1988-1998) a été évaluée dans le cadre d'une étude réalisée en 1998 (BAUDUIN *et al.* 1999) grâce à une convention avec la DGRNE - DNF - Direction Chasse et Pêche. La zone prospectée couvrait 417 km² et correspondait au territoire de 3 entités communales de la province de Luxembourg. En 1998, la densité minimale moyenne de la population a été estimée à 2,8 individus par 10 km², valeur 2,4 fois supérieure à celle obtenue lors d'un précédent recensement réalisé en 1988. 29 clans familiaux de blaireaux ont été dénombrés en 1998 contre 12 en 1988.

Le statut légal d'espèce protégée, accordé au blaireau en 1992, ainsi que l'application d'une nouvelle stratégie de lutte contre la rage ont certainement contribué au rétablissement progressif de l'espèce dans cette région du pays. Actuellement, le trafic routier semble être la principale cause de mortalité.

Beaucoup de professionnels de la forêt et de naturalistes s'accordent à reconnaître que les populations de blaireaux semblent restaurées au niveau de 1960 là où il est encore présent. On cite le plus souvent le chiffre de 3000 blaireaux pour la Belgique. Il aura fallu près de 25 ans pour atteindre ce résultat. Malheureusement le blaireau est loin d'avoir recouvré son ancienne aire de répartition. Il est clair qu'en l'absence de recensement, les chiffres de population sont mal connus. Par contre sa disparition de certains sites refuges peut être constatée. C'est le cas d'un des derniers sites en Hainaut: au "Caillou qui Bique" (Honnelles), un site protégé où les derniers blaireaux ont été exterminés autour de 1994 (note: re-implantation de 2 animaux sauvés par un CREAVES dans ce site en décembre 2001 par le Groupe de Travail Blaireaux d'AVES).

Quelques familles de blaireaux survivent encore de nos jours au sud-ouest du Brabant (région de Nivelles) mais on ne compte guère plus d'une douzaine d'animaux adultes (Terrier de la Gratière: 2, Chemin creux Croiseau: 2, Bois d'en Bas: 4, Bois de l'Hôpital: 2, Bois d'Harpes: 1, Bois de Sapin: 1). Ceux-ci sont encore menacés dans la zone limitrophe par l'acharnement des piégeurs dont le zèle est surtout dirigé contre les renards, perçus comme étant en surnombre (constatation de la présence de collets par la DNF en décembre 2000).

Il faut noter qu'au Pays-Bas, l'espèce est considérée comme un indicateur de l'état de l'environnement et le statut de protection actif garanti par la loi a fait que la population totale de blaireaux est remontée de 1200 à plus de 3000 individus en 20 ans environ. Cela dans un environnement qui s'apparente bien plus à l'ouest de la Wallonie, où la population résiduelle est en voie de disparition totale, qu'au territoire ardennais.

Proposition

Notre position est qu'il est souhaitable d'entreprendre un recensement des populations à travers la Wallonie et d'établir un plan de protection active afin d'assurer la conservation/restauration sur l'ensemble du territoire ancien de l'espèce. La priorité devrait se porter sur le territoire à l'ouest de la Meuse.

Le Groupe de Travail Blaireaux d'AVES cherche à mettre sur pied un ou des partenariat(s) pour lancer un large recensement. A notre connaissance, la dernière étude d'envergure date de 1994.

Référence

BAUDUIN, B., PASTORET, P.P. & BROCHIER, B., 1999. Note sur l'évolution de la population de blaireaux (*Meles Meles*) en Ardenne belge. *Cahier d'éthologie appliquée*, 19 (1): 75-82.

Jean-Claude VAN DER AUWERA
Groupe de Travail Blaireau
AVES
Ch. de Roodebeek 254
B-1200 Bruxelles

Daniel-Etienne RYELANDT
Groupe de Travail Blaireau
AVES
Rue Clément Brasseur 7a
B-5555 Oizy